

Domaine **NC**

Formation disponible en

Formation initiale

Formation continue

Modalités de candidature :

Pour les candidatures, il y a deux modalités : - Inscription des étudiants du Diplôme Universitaire socle commun Digital U et - Candidatures spontanées à envoyer au responsable de formation.

Pour candidater :

<https://www.univ-gustave-eiffel.fr/la-formation/candidatures-et-inscriptions/candidatures>

RNCP : **NC**

Lieux de formation :

Campus Marne la Vallée - Champs sur Marne - Bâtiment Ada Lovelace - La Centrif' 2 rue Alfred Nobel 77420 Champs-sur-Marne

Calendrier :

Les cours se déroulent sur 1 semestre, ils débutent en Mars et finissent en Mai. Il y aura un stage de Juin à Aout.

Contacts :

ETTAYEB Tewfik (DU)
Responsable de formation
tefwik.ettayeb@univ-eiffel.fr

Jacquemart Sandy
Secrétaire pédagogique
sandy.jacquemart@univ-eiffel.fr
Téléphone : 01 60 95 77 40
Bâtiment : Ada Lovelace
Bureau : 109

Plus d'informations :

Service Information,
Orientation et Insertion Professionnelle (SIO-IP) :

sio@univ-eiffel.fr / Tel : 01 60 95 76 76

Diplôme universitaire DIGITALU Community manager

Eiffel Compétences

Diplôme universitaire DU

POUR Y ACCÉDER

Le diplôme est ouvert aux personnes ayant validé le DIGITAL U, aux adultes en formation continue et aux demandeurs d'emploi.

COMPÉTENCES VISÉES

L'objectif du DU est d'ACCOMPAGNER l'évolution des activités professionnelles liées au numérique, d'ACQUERIR un bagage technique et/ou continuer des études, de PROMOUVOIR des pédagogies innovantes.

APRÈS LA FORMATION

Après la formation, les étudiants ont vocation à s'insérer professionnellement et, pour ceux qui le souhaitent (ils sont rares) il y a la possibilité de continuer les études en "DUT informatique / métiers du multimédia et de l'internet" (sous réserve d'y être accepté) ou de créer une entreprise, notamment via le dispositif PEPITE 3EF (Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et L'entrepreneuriat).

LES PLUS DE LA FORMATION

La formation s'effectue en présentiel et en distanciel. Le diplôme s'obtient si toutes les unités d'enseignements sont acquises. Il faut que la moyenne pondérée des éléments constructifs d'unités d'enseignement soit supérieure ou égale à 10.

